

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL en date du 10 juillet 2020

Salle de la Mairie de VERGIGNY à 20^H

Sous la présidence de **M. BLANCHET Frédéric**, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. BLANCHET Frédéric, CARMIGNAC Pascal, CHEVALLIER Philippe, CLARÉ-GUEGAN Brigitte, DELAGNEAU Alain, DIDIER Laurent, DURIF Aurélie, GAILLOT Marc, GOULEY Gilles, GUÉNARD Ariane, GUILLOT Maxence, HERBIN Véronique, TRÉVISIOL Maryvonne, BERNARD Julien, WOYNAROSKI Damien.

Absents excusés : Mme DA SILVA BARBOSA Virginie (pouvoir à M. BLANCHET), Mme MACIEL Sandrine (pouvoir à M. CARMIGNAC), M. MOUTURAT Denis (pouvoir à M. DELAGNEAU) et M. GRAILLOT Michel (pouvoir à M. GOULEY).

Secrétaire de séance : Mme GUILLOT Maxence

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal, le compte rendu de la séance du 23 juin 2020.

M. Woynaroski souhaite que soit rectifié le dernier compte rendu comme suit :

- Paragraphe concernant l'approbation du compte rendu du 2 juin 2020 : "*Monsieur WOYNAROSKI a une remarque à faire par rapport au dernier compte rendu. Il est surpris du résumé des propos échangés, notamment lors du vote des indemnités des élus lorsqu'il a justifié son vote contre la délibération des indemnités des élus.*".
- Point n°5 : "*Je pense que le vote des subventions 2020 aux associations posera un problème de légalité au niveau de la Préfecture par rapport à l'article L.1612-1 du CGCT*".
- Point n°6 : "*J'étais intervenu sur le sujet des taxes locales directes 2020 en questionnant sur les taux de la CCSA. Je voudrais que soit précisé que M. le Maire n'avait pas souhaité répondre sur le sujet*".
- "*En fin de conseil, des conseillers sont sortis avant la levée de séance*".

Après ces remarques, le compte rendu de la séance du 23 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire précise qu'initialement la réunion de ce jour n'était pas prévue. La date du 10 juillet a été imposée à l'ensemble des communes afin de désigner les délégués et suppléants pour les élections sénatoriales.

1) INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER SUITE À UNE DÉMISSION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans un courrier reçu le 30 juin 2020, Madame Dominique NOBLET, élue de la liste "*Un nouveau regard*", a fait part de sa démission en qualité de conseillère municipale de VERGIGNY. Monsieur le Préfet de l'Yonne a été informé de cette démission en application de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code Électoral, "*le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseil Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit*".

Dans le respect de cet article, Monsieur Julien BERNARD, suivant sur la liste "*Un nouveau regard*" est donc appelé à remplacer Mme Dominique NOBLET au sein du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Monsieur Julien BERNARD en qualité de Conseiller Municipal.

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et transmis à Monsieur le Préfet de l'Yonne.

2) MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire explique que l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de former des commissions chargées d'étudier les affaires qui lui sont soumises. Le nombre de commissions et le nombre d'élus membres sont déterminés librement par le Conseil Municipal.

Suite à son installation, Monsieur Julien BERNARD souhaite intégrer les Commissions "Bois" et "Écoles, Restaurant Scolaires".

Monsieur WOYNAROSKI souhaite se retirer de la Commission "Bois" et intégrer la Commission "Culture et Fêtes".

3) MODIFICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE VERGIGNY

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que lors de la séance du 2 juin 2020, il avait été décidé de fixer à 16 le nombre de membres du CCAS de VERGIGNY, et de nommer 8 membres du Conseil Municipal pour y siéger.

Considérant la démission de Mme NOBLET en tant que conseillère municipale qui était membre du CCAS de VERGIGNY, Monsieur le Maire explique qu'il convient de nommer un nouveau membre au sein du Conseil Municipal.

À l'unanimité, le Conseil Municipal nomme Mme Brigitte CLARÉ-GUEGAN pour siéger au sein du CCAS de VERGIGNY.

4) ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Monsieur le Maire explique que les 348 sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par environ 162 000 grands électeurs.

Dans chaque département, les sénateurs sont élus par un collège électoral de grands électeurs formé d'élus de cette circonscription. Ce sont les députés et sénateurs, les conseillers régionaux, les conseillers départementaux et les conseillers municipaux. Le nombre de sénateurs élus dans chaque circonscription varie en fonction de la population.

Un sénateur est élu pour un mandat de 6 ans. Chaque renouvellement permet d'élire environ la moitié des sénateurs répartis en deux séries. La série 2, qui comporte 178 sièges, sera renouvelée lors des élections sénatoriales le 27 septembre prochain. Les 170 sièges de la série 1 ont été renouvelés en septembre 2017.

En application du décret n°2020-182 du 29 juin 2020, les conseils municipaux sont convoqués impérativement le 10 juillet 2020 afin de désigner leurs délégués et suppléants qui éliront les sénateurs.

Le nombre de délégués titulaires et suppléants a été fixé par arrêté préfectoral, en fonction de la population municipale de chaque commune au 1^{er} janvier 2020. Pour la commune de VERGIGNY, les conseillers municipaux doivent désigner 5 délégués et 3 titulaires.

Madame Véronique HERBIN est désignée en qualité de secrétaire.

Conformément à l'article R.133 du Code Électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes, à savoir Mmes GUILLOT Maxence, GUÉNARD Ariane, DURIF Aurélie et M. Julien BERNARD.

En application des articles L. 289 et R. 133 du Code Électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les membres du Conseil Municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants.

Les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers métropolitains de Lyon, conseillers à l'Assemblée de Corse ou de Guyane ou membres de l'Assemblée de Polynésie française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants.

Les militaires en position d'activité, membres du conseil municipal, peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants.

Les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal.
 Les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune.
 Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Elle est rédigée sur papier libre et doit contenir les mentions suivantes : le titre de la liste présentée, les nom, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance, ainsi que l'ordre de présentation des candidats.

Candidature aux fonctions de délégués et de suppléants en vue des élections sénatoriales : liste "*Votre commune, votre avenir avec nous*" composée comme suit :

<u>Délégués Titulaires</u>	<u>Délégués Suppléants</u>
BLANCHET Frédéric	TRÉVISIOL Maryvonne
GUILLOT Maxence	GOULEY Gilles
GAILLOT Marc	HERBIN Véronique
GUÉNARD Ariane	
DELAGNEAU Alain	

Résultats de l'élection :

- Nombre de votants (*enveloppes déposées*) 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls 0
- Nombre de suffrages blancs 2
- Nombre de suffrages exprimés 17
- Nombre de suffrages obtenus pour la liste "*Votre commune, votre avenir avec nous*" : 17

Sont ainsi déclarés élus en vue des élections sénatoriales :

- Délégués Titulaires : BLANCHET Frédéric, GUILLOT Maxence, GAILLOT Marc, GUÉNARD Ariane, DELAGNEAU Alain
- Délégués Suppléants : TRÉVISIOL Maryvonne, GOULEY Gilles, HERBIN Véronique

5) DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ DU CNAS (COLLÈGE "ÉLU")

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal présents que le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la Fonction Publique Territoriale et de leurs familles.

À cet effet, le CNAS propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction, ...).

Dans ses statuts, le CNAS prévoit la désignation d'un délégué local représentant les élus et d'un délégué local représentant les agents, pour siéger à l'assemblée départementale annuelle afin de donner un avis sur les orientations de l'association, d'émettre des vœux sur l'amélioration des prestations offertes et de procéder à l'élection des membres du bureau départemental, des délégués départementaux et des membres du conseil d'administration.

Le délégué représentant les agents est désigné parmi les agents de la collectivité.

Le délégué représentant les élus est désigné par délibération du Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, désignent Mme Ariane GUÉNARD en qualité de déléguée du CNAS.

6) DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA)

Monsieur le Maire fait part de trois déclarations d'intention d'aliéner :

- Bâti sur terrain propre cadastré H 504 - 505
- Non bâti cadastré H 996
- Bâti sur terrain propre cadastré AD 67

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain sur ces parcelles.

7) INFORMATIONS DIVERSES

→ 26 juin 2020 : Monsieur le Maire et Mme GUILLOT avaient rendez-vous avec Mme Dominique VÉRIEN, Sénatrice de l'Yonne

→ 29 juin 2020 : élection du bureau du SIAEP de la Région de Saint Florentin (Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable). Madame GUILLOT a été élue 1^{ère} Vice-Présidente.

→ 30 juin 2020 : réunion avec GRDF pour les travaux de maillage gaz entre VERGIGNY et CHÉU permettant l'injection de gaz "biométhane" dans le réseau.

→ 4 juillet 2020 : rendez-vous avec un entrepreneur pour l'abri du dégrilleur de la STEP de Bouilly.

→ 6 juillet 2020 : rendez-vous avec le Président de la CCSA (Communauté de Communes Serein et Armance) et un géomètre pour la prévision de bornage du terrain de Padel se trouvant à proximité du tennis.

→ 7 juillet 2020 : rendez-vous avec l'entreprise retenue pour la pose des volets roulants à l'école maternelle.

→ 9 juillet 2020 : élection du Président, Vice-Présidents et élus délégués à la CCSA. Monsieur Yves DELOT a été réélu Président.

→ Aire de jeux de BOUILLY : les travaux sont terminés et vont être prochainement réceptionnés.

→ Voirie : les traçages routiers ont été réalisés dans les trois villages. Les points à temps sont en cours.

→ Chats errants : Monsieur GAILLOT fait le point sur le programme de stérilisation et d'identification des chats errants de la commune. Il explique qu'un couple de chats peut engendrer 20 736 chats en 4 ans... L'employé communal qui s'occupe de ce programme consacre environ 2^h30 par chat (capture, déplacement chez le vétérinaire, retour à l'endroit de capture, tâches administratives...).

Le coût moyen de l'acte vétérinaire est de 75 €, pris à 50% par la Fondation 30 Millions d'Amis. De juin 2017 à décembre 2018, la stérilisation de 90 chats a été intégralement prise en charge par cette fondation, et 10 chats par la fondation Brigitte Bardot.

À ce jour, 135 chats ont été stérilisés (54 % de femelles et 46 % de mâles).

M. GAILLOT rappelle que les chats errants étaient en surpopulation à BOUILLY et que ce programme a permis de diminuer drastiquement leur nombre. Il ne comprend pas que certaines personnes, notamment d'anciens élus, se permettent de critiquer alors que rien n'a été fait avant 2017 pour endiguer ce problème qui existe depuis environ 20 ans.

Il s'agit d'un travail de longue haleine auquel chacun doit contribuer en stérilisant son animal.

→ Dépôt de pneus rue de Ravignon : lors de l'achat de la ferme située rue de Ravignon, l'agriculteur s'était engagé à se débarrasser des pneus encombrant le terrain. À ce jour, les pneus n'ont toujours pas été retirés. Les riverains se plaignent des problèmes que cela engendre (rats, moustiques liés à l'eau stagnante dans les pneus...). M. GAILLOT fait part d'une campagne permettant aux agriculteurs de faire recycler les pneus usagés. Ces derniers doivent se rapprocher de la FDSEA.

→ Monsieur DELAGNEAU explique qu'il s'est rendu avec Monsieur le Maire sur le terrain situé derrière le foyer Coallia. En effet, le propriétaire du terrain retrouve de nombreux débris jetés par les occupants du foyer. Monsieur le Maire a contacté la direction. Une opération de nettoyage doit être réalisée le 13 juillet prochain par les résidents.

→ Monsieur DIDIER soulève les problèmes rencontrés par la surpopulation de sangliers. Un long débat s'ensuit sur les responsabilités et devoirs de chacun (agriculteurs et chasseurs).

- M. Woynaroski souhaite faire une remarque positive quant au fonctionnement du Conseil Municipal qui, pour lui, va dans le bon sens.

Il fait part qu'il a été interpellé par plusieurs parents au sujet de la sécurisation des abords de l'arrêt de bus se trouvant "Voie Romaine", et pense qu'il faudrait réfléchir sur ce qui pourrait être mis en œuvre.

× Monsieur le Maire lui précise que le sujet a déjà été évoqué plusieurs fois avec les services du Conseil Départemental de l'Yonne, gestionnaire de la route. Les élus avaient proposé de mettre des barrières en bordure de la voie sur le principe d'un cheminement sécurisé, mais le Conseil Départemental n'y était pas

favorable. Monsieur le Maire propose de refaire une demande afin qu'une solution soit trouvée. Il rappelle qu'à la demande des administrés, des aménagements au niveau de la sécurité ont déjà été réalisés (chicanes, ralentisseurs, modification de signalisation...).

- M. Woynaroski a été saisi de questionnements de la part de parents qui travaillent, sur la garderie du soir qui faisait partie du programme électoral de la majorité.

× Monsieur le Maire rappelle que l'idée est de faire une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) et non une garderie. Une étude sera réalisée ainsi qu'une enquête auprès des parents.

- M. Woynaroski demande si la commune prévoit de prendre une personne en apprentissage.

× Monsieur le Maire indique que ce n'est pas prévu pour le moment.

- M. Woynaroski demande s'il est possible d'avoir une projection sur les prochaines réunions du Conseil Municipal.

× Monsieur le Maire explique que les réunions du Conseil Municipal ont lieu environ toutes les six semaines et seront programmées généralement le mardi soir. Cela peut être extensible selon si des décisions sont à prendre et selon les réunions des autres collectivités (CCSA, SIAEP, SDEY...).

→ Prochaines réunions :

- Commission des Finances : le 23 juillet 2020 à 19^h30
- CCAS : le 30 juillet 2020 à 19^h30

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Mardi 28 juillet 2020 - 20^h00 à VERGIGNY

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22^h00.

Ont signé au registre les membres présents

Délibérations n° 030-2020 : Installation d'un nouveau Conseiller Municipal (M. Julien BERNARD)

031-2020 : Modification des Commissions Municipales

032-2020 : Modification du Conseil d'Administration du CCAS de VERGIGNY

033-2020 : Délégué du CNAS (collège des élus)

034-2020 : DIA parcelles H 504 - 505 (non exercice)

035-2020 : DIA parcelle H 996 (non exercice)

036-2020 : DIA parcelle AD 67 (non exercice)